

Extrait de Télégramme, communiqué au C. G. J. G. G.
le 19 fév. 1903.

A l'omb. de l'Etat et Vicini

Rome 18^e fév. 1903

Dans ma réponse à la communication de
S. E. le Sr. Pezzetti, je n'ai pas eu besoin
de relever la condition imposée à la signature
de compter préalablement les
Gouv. de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie
avant de recevoir l'Inspecteur Général.

Mais conformément aux accords existants
entre l'Italie et l'Aut-Hongrie, je reçois
comme acquis par le Gouv. Aut-Hongrois,
appelé éventuellement à se prononcer sur
la révocation de l'Inspecteur Général
ne me paraissant pas ^{au préalable} avoir reçu le
Gouv. de l'Aut. un échange d'avis sur
ce sujet.

Signé: Meurin